



l'oxygène
à la source

N°230-25

TRAITEMENT DES DECHETS – TARIFS 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Présents : 32

Représentés : 1

Quorum : 27

Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1^{er} décembre 2025, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Frédérique LARDET est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Mme, MM. Marielle JUILIEN, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

MM. Roger DALLEVET, Yves GUILLOTTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Emmanuel GEORGE, Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Anthony GRANGER, Michel HAUET, Christina MALAPLATE, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Jacques DALEX, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Séverine MUGNIER, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Didier GALMICHE, Christian VERMELLE

AVAIT DONNE POUVOIR

Séverine MUGNIER à Roger DALLEVET

PARTICIPAIENT EGALLEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGA Administration et ressources, Yovann LOIR, DGA Assainissement Traitement des déchets, Damien ZANELLA, DGA Environnement, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources humaines et vie au travail, Camille MARGUIGNOT, Service Secrétariat général / Affaires juridiques.

TRAITEMENT DES DECHETS – TARIFS 2026

Exposé de Patrick LECONTE,

Le financement du budget annexe Traitement des déchets est assuré par une part fixe supportée par les adhérents, et des tarifs de traitement sur le site de l'UVE, en lien avec les coûts réels des prestations assurées.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Comité est invité à fixer pour 2026 les tarifs de traitement des déchets :

1 /	TRAITEMENT DES DECHETS	Tarif 2026	
		HT	TTC à titre indicatif
1.1	TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'UVE SINERGIE		
1.1.1	Ordures ménagères et assimilés TGAP si incinération TGAP si incinération refus de tri TGAP si enfouissement en ISDND	Pour 1 tonne	114,00 143,00 134,20 204,60
1.1.2	Boues résiduaires usines de dépollution : siccité 20 %	Pour 1 tonne	114,00 156,00
1.1.3	Produits illicites (stupéfiants, contrefaçons...) – Forfait	Jusqu'à 300 kg	50,00 79,20
1.2	DECHARGEMENT / RECHARGEMENT DU VERRE		
1.2.1	Déchargement / rechargement du verre	Pour 1 tonne	5,00 5,50

Les tarifs 2026 sont fixés hors TVA (et hors TGAP) ; il sera appliqué en sus la TVA au taux en vigueur.

Un montant minimum de 50 € HT sera facturé trimestriellement aux utilisateurs divers dont l'apport est inférieur à 300 kg sur la période.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 10 novembre 2025.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2026 présentés concernant le Traitement des Déchets.

- A D O P T É -
à l'unanimité

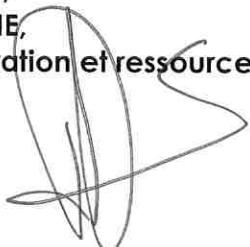
Voix POUR : 33

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
DGA Administration et ressources



Mme Frédérique LARDET,
Secrétaire de séance

Acte reçu à la Préfecture

Le 16 DEC. 2025

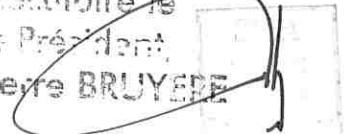
Publié le 19 DEC. 2025

19 DEC. 2025

Exécutoire le

Le Président,

Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.